



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 48618

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés de l'enseignement des langues et cultures de l'antiquité. Les perspectives de la transmission langues et cultures de l'antiquité sont effet des plus sombres : réduction du nombre de postes d'enseignants, fermeture de cursus à l'université, attribution d'une partie seulement des postes ouverts au CAPES de lettres classiques, diminution des élèves et étudiants en latin et en grec à partir du lycée. Toutefois, plus de 500 000 élèves étudient le latin ou le grec, ce qui illustre l'enracinement profond du latin comme du grec dans la culture scolaire (maîtrise linguistique, base culturelle ouvrant les réflexions scientifiques, politiques ou philosophiques). Aujourd'hui, cet enseignement est fragilisé du collège à l'université jusqu'au concours de recrutement. Les familles sont désireuses de voir l'enseignement du latin et du grec maintenu dans les collèges, les lycées et les universités. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer les actions envisagées pour faire respecter et appliquer les textes officiels concernant le latin et le grec et préserver la transmission équitable de savoirs et de cultures irremplaçables et fondateurs de notre héritage culturel.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est attaché au maintien et au développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité en collège et en lycée. L'étude des langues et cultures de l'Antiquité développe des compétences et des attitudes intellectuelles fondamentales et transférables, qu'il s'agisse de la maîtrise du français en premier lieu mais aussi de l'apprentissage des langues vivantes. A travers l'étude des textes fondateurs qui ne cessent de nourrir la pensée et la création, les élèves peuvent mieux prendre conscience des permanences et des évolutions et s'ouvrir à la communauté des héritages qui sont les nôtres. Langues de culture, enfin, partout fondatrices et structurantes, le grec et le latin ont un rayonnement interdisciplinaire qui les maintient dans un constant dialogue avec l'ensemble des champs, que l'on songe à la littérature et aux arts mais aussi à l'histoire, la philosophie, le droit et les sciences. Un nombre important d'élèves étudient actuellement au moins une langue ancienne, 527 500 environ, et les statistiques les plus récentes publiées par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) font apparaître une grande stabilité des effectifs des latinistes et hellénistes, notamment au collège. Au lycée, l'évolution des effectifs d'élèves entre 2007 et 2013 laissent apparaître une baisse significative. On constate toutefois une certaine remontée des effectifs à partir de la rentrée 2010 : + 8,3 % de progression des effectifs pour le latin et près de 2,7 % de progression pour le grec. Cette tendance positive indique que l'attractivité pour les langues et cultures de l'Antiquité connaît un certain regain en classe de seconde même si par ailleurs, la déperdition des effectifs après cette classe reste un problème prégnant. Les efforts consentis et le dialogue établi dans les académies pour que la continuité de parcours et l'équité de l'offre soient partout assurées - on peut citer l'exemple des réseaux de visio-enseignement organisés par l'académie de Nantes -, la réforme du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) « Lettres » et l'ouverture de postes au concours au niveau national attestent l'attention portée à un enseignement dont la vitalité renouvelée doit garantir la pérennité. En associant fondements théoriques et propositions de mise en oeuvre venues des

établissements des différentes académies et dans la continuité des Rencontres « Mondes anciens-mondes modernes » organisées en 2012 et 2013 sous l'égide de l'inspection générale et du ministère, les ressources pédagogiques d'accompagnement mises en ligne à l'automne dernier sur le portail national Éduscol constituent, dans cette perspective, une aide précieuse pour les enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48618

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 978

Réponse publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6232